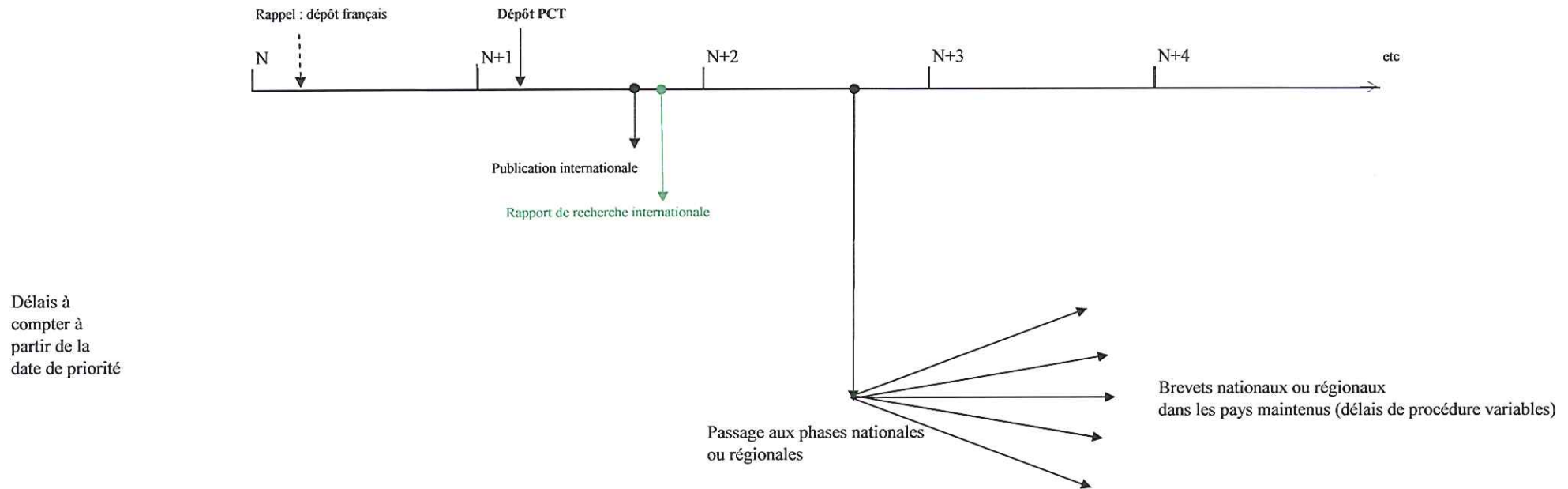


## HYPOTHESE D'UN DEPOT INTERNATIONAL DANS L'ANNEE DE PRIORITE



12 mois maxi **Dépôt PCT** : à faire dans les 12 mois après le dépôt français, généralement à la fin de l'année de priorité.

18 mois **Publication internationale** : identique à la publication française sauf si le texte a été modifié en réponse au Rapport de Recherche français.

20 mois environ **Rapport de recherche internationale** : Il est généralement identique à celui établi pour la demande française, sauf si le texte a été modifié en réponse au Rapport de Recherche français. Il comporte une opinion écrite sur la brevetabilité qui fera office de rapport d'examen si un examen de brevetabilité n'est pas demandé.

30 mois **Passage aux phases nationales ou régionales** : Il s'agit de l'accomplissement des formalités pour obtenir des brevets nationaux ou régionaux dans les pays que vous déciderez de maintenir. Ces formalités sont à accomplir dans le délai maximum de 30 mois à compter de la date de priorité.